

CONTRE-RAPPORT

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DES CRÈCHES ET LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

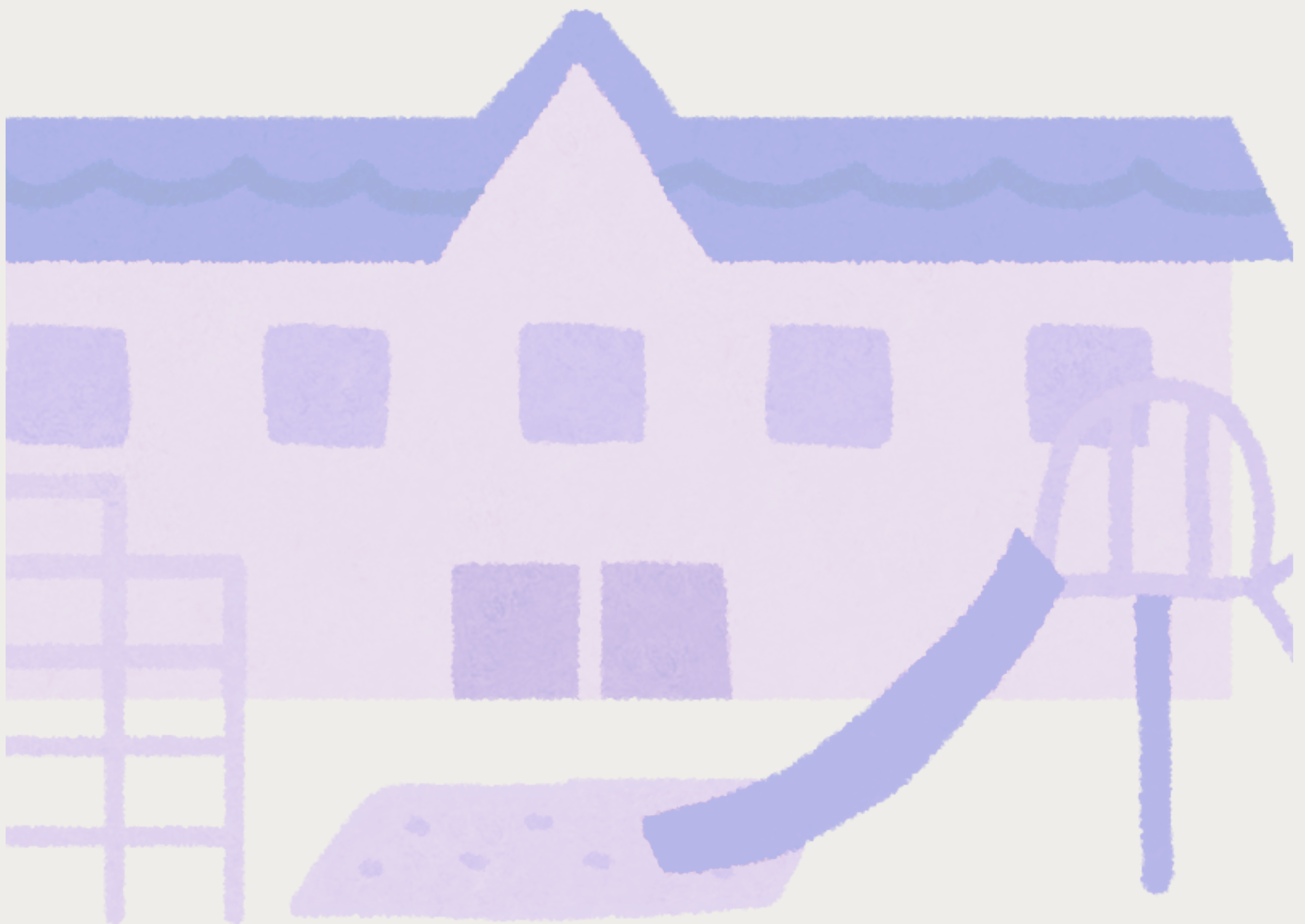




TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : POURQUOI UN CONTRE-RAPPORT ?

I. UNE POLITIQUE INSPIRÉE PAR LES AMBITIONS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR PRIVÉ

1) LE FINANCEMENT DU PRIVÉ : SUBVENTIONS ET EXONÉRATIONS D'IMPÔTS

2) DÉRÉGULATION

3) DÉVELOPPEMENT EXPONENTIEL DU PRIVÉ

II. LE PRIX À PAYER POUR LA MARCHANDISATION

1) SURFINANCEMENT DU PUBLIC : INÉFFICACITÉ DU CIFAM

2) LES PARENTS PASSENT À LA CAISSE

3) PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

4) CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATIONS

5) LOGIQUES FINANCIÈRES CONTRAIRES À LA QUALITÉ D'ACCUEIL

III. LES GRANDS GROUPES S'EN SONT MIS PLEIN LES POCHEs

1) MONTAGES FINANCIERS

2) FORTUNES PERSONNELLES

3) FONDS D'INVESTISSEMENTS ET FINANCIARISATION

4) LA CRISE PEOPLE&BABY : L'INSTABILITÉ FINANCIÈRE

IV. COMPLICITÉ ET AVEUGLEMENT DU POUVOIR, DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

1) TOUT LE MONDE A LAISSÉ FAIRE : HISTORIQUE DES POLITIQUES LIBÉRALES

2) DÉPENDANCE

3) CONNIVENCE

4) LES POLITIQUES S'AGITENT MAIS NE CONCRÉTISENT PAS

CONCLUSION

PROPOSITIONS

POURQUOI UN CONTRE-RAPPORT ?

SA GENÈSE, SON FONCTIONNEMENT ET SON BILAN CHIFFRÉ :

Les travaux de la commission d'enquête ont été lancés et se sont déroulés dans un contexte particulier. Le 22 juin 2022, un bébé décède dans une micro-crèche du groupe privé People&Baby. Ce drame a eu l'effet d'un électrochoc et a libéré la parole dans un secteur en grande souffrance. Ce sont ces multiples témoignages qui décident le député LFI William Martinet à déposer une résolution le 24 avril 2023 réclamant la création d'une commission d'enquête.

S'engage alors un bras de fer avec la majorité présidentielle. Malgré la nécessité évidente de faire la lumière sur les dérives du business des crèches privées lucratives, tout est fait pour empêcher le lancement de la commission. Les deux principaux groupes macronistes s'y opposent le 28 novembre 2023, en hémicycle, et c'est grâce à une forte mobilisation des groupes de la Nupes qu'un vote positif est arraché (178 voix pour et 161 contre). S'en suit une manœuvre au sein de la commission d'enquête pour évincer William Martinet des postes clefs de rapporteur et président et y placer un binôme (Mme Tanzilli, RE, et M. Bazin, LR) dont les groupes politiques se sont pourtant opposés à la création de cette commission. Loin d'être anecdotique, cet entêtement de la macronie à protéger les grands groupes de crèches est symptomatique de leur connivence avec les intérêts privés.

Malgré ces obstacles, les insoumis membres de la commission d'enquête (William Martinet, Sophia Chikirou, Anne Stambach-Terrenoir et Elise Leboucher) se sont pleinement investis dans ses travaux. En parallèle des auditions menées à l'Assemblée nationale, les insoumis ont organisé une commission d'enquête populaire aux côtés des familles et des professionnelles. C'est le fruit de ce travail qui vous est présenté au sein de ce contre-rapport.

La commission d'enquête a permis de démontrer que l'effondrement des crèches publiques et associatives, qui se manifeste par la pénurie de places auxquelles sont confrontées les familles et une dégradation des conditions de travail, était non seulement prévisible mais surtout organisé. Le sous-financement chronique du secteur, l'affaiblissement des normes et le mépris pour les professionnelles qui ont entraîné une dévalorisation du métier, tout cela correspond à une succession de décisions (ou de non-décisions) politiques depuis le début des années 2000.

Mais ce qui a été le plus frappant c'est de constater que, à l'inverse de l'abandon des crèches publiques et associatives, les pouvoirs publics ont mis une énergie considérable à la création d'un secteur marchand jusque-là inexistant dans la petite enfance. A partir du début des années 2003, et plus significativement au tournant de l'année 2010, une poignée d'investisseurs et les ministres de l'époque ont élaboré, main dans la main, un cadre légal, réglementaire et fiscal ultra favorable aux acteurs privés lucratifs. Arrosés d'argent public, des grands groupes (People&Baby, Babilou, LPCR, La Maison Bleue) ont émergé et se sont même internationalisés. Le privé lucratif a cru de façon exponentielle (90% des ouvertures de places depuis 10 ans) et représente aujourd'hui un quart des berceaux.

Quel est le bilan de cette marchandisation à marche forcée ? Désastreux en de nombreux points. Beaucoup de griefs contre le secteur privé lucratif étaient présents dans des rapports de l'administration sans que ces alertes n'aient été prises au sérieux. La commission d'enquête a permis de démontrer que ce système est coûteux pour les financements publics et les parents (davantage que les crèches publiques et associatives), rémunère moins bien ses professionnelles et pose davantage de problèmes de qualité d'accueil des enfants. Sur ce dernier point, on peut sans hésiter parler de maltraitance économique (rationnement des repas et du matériel, insuffisance de l'encadrement, etc.) provoquée par les exigences de rentabilité des grands groupes. 93% des cas de fermetures administratives (décision du préfet lorsque la sécurité des enfants n'est plus assurée) concernent des crèches privées lucratives.

Les seuls gagnants de la marchandisation sont les actionnaires. Le très haut niveau de rentabilité permis par le système a attiré des fonds d'investissements et créé plusieurs grandes fortunes. Aujourd'hui, les grands groupes sont dirigés ou liés à des fonds dont les attentes de rentabilité atteignent les 12% par an. Ces fonds, qui investissent indifféremment dans les pipelines en mer du nord, la fibre optique aux Pays-Bas ou les crèches en France, ont comme souscripteurs des compagnies d'assurance ou des fonds souverains, dont celui du Koweït.

Il est temps que le politique reprenne la main. Après des années de désengagement et le tapis rouge déroulé au privé, le gouvernement n'a plus prise sur rien. Les travaux de la commission d'enquête ont démontré que les promesses en termes de création de place ou de revalorisation de professionnelles ne seront pas tenues. Cette impuissance du politique s'explique sans doute par l'action du lobby des crèches privées que la commission d'enquête a mis en lumière.

Encore aujourd'hui, à coup d'études bidonnées et de liens personnels avec le pouvoir, ce lobby parvient à convaincre les décideurs de ne prendre aucune décision remettant en cause leur modèle économique.

En conclusion de ce rapport, les parlementaires insoumis proposent des mesures à engager au plus vite pour contenir le développement du business des crèches et ses effets néfastes et développer un véritable service public garantissant le droit à un accueil de qualité pour les enfants.



I. UNE POLITIQUE INSPIRÉE PAR LES AMBITIONS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR PRIVÉ

1) LE FINANCEMENT DU PRIVÉ : SUBVENTIONS ET EXONÉRATIONS D'IMPÔTS

Le cadre légal et réglementaire qui a permis la marchandisation de la petite enfance a été élaboré main dans la main par les acteurs privés lucratifs et les pouvoirs publics. Au cœur de ce modèle économique : le financement public massif dont bénéficient les acteurs privés.

La première étape de l'ouverture du secteur aux acteurs privés lucratifs, au début des années 2000, a été la "non-discrimination" dans l'accès aux financements publics. Dès lors, les EAJE gérés par les entreprises de crèches ont eu accès à toute la palette des subventions des CAF. Il s'agit de la Prestation de Service Unique (PSU) couvrant théoriquement jusqu'à 66% du coût de fonctionnement d'un berceau et d'une aide à l'investissement permettant de prendre en charge jusqu'à 80% du coût de l'ouverture d'une place. Dans le cas des micro-crèches, l'aide des CAF aux entreprises de crèches est indirecte puisqu'elle prend la forme de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) versée aux parents et qui comprend le Complément Mode de Garde (CMG), permettant de financer une partie des dépenses liées à la garde des enfants de moins de 6 ans.

Cette ouverture aux acteurs privés lucratifs a été obtenue suite à un intense lobbying des fondateurs des grands groupes privés de crèches. Ces derniers ne se cachent pas de leurs liens étroits avec les pouvoirs publics comme le montrent leurs déclarations dans la presse économique.

"On a passé 20 à 30% de notre temps dans les ministères pour construire un business model soutenable sur le long terme. Parce qu'au départ l'infrastructure de financement des crèches privées n'existait pas".

Rodolphe Carle, fondateur de Babilou, PAUSE, le podcast d'Alexandre Mars, 24 juin 2021.

"Il y a quinze ans, les textes de loi qui permettaient à une collectivité de faire appel à une entreprise n'existaient pas. On a ouvert ce marché, on a, avec les politiques de l'époque, rédigé les textes de loi pour qu'une collectivité puisse faire appel à nous et on a créé les premiers partenariats public / privé."

Edouard Carle, fondateur de Babilou, Le Talk Décideurs, Le Figaro, 7 janvier 2019.

Pour autant, l'accès des entreprises de crèches aux subventions de la CAF et la possibilité ouverte aux collectivités de déléguer au privé lucratif la gestion des crèches n'ont pas suffi à développer la marchandisation du secteur. Contrairement aux discours tenus par les lobbyistes, valorisant les "capacités d'innovation" et la "réactivité" des entreprises de crèches, ces dernières n'ont pu se développer qu'à partir de la création d'un dispositif leur étant spécifiquement destiné : le Crédit d'Impôt Famille (CIFam).

A travers le CIFam, l'administration fiscale rembourse 50% des dépenses engagées par une entreprise pour réserver des berceaux au profit de ses salariés. Ajoutons à cela que les dépenses engagées par les entreprises pour financer ces berceaux sont des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés et nous arrivons à un taux de subvention de 75%. La création du CIFam en 2003 et le doublement de son plafond en 2010 achèvent l'élaboration d'un modèle économique ultra-avantageux dans lequel les acteurs privés lucratifs s'engouffrent.

Très rapidement, l'IGAS alerte sur le risque de "surcalibrage" du financement public à destination des entreprises de crèches. Le rapport de 2017, *La politique d'accueil du jeune enfant, revue de dépenses*, est sans appel et pose le constat suivant : grâce à la contribution élevée des pouvoirs publics, les entreprises de crèches bénéficient de très hauts niveaux de rentabilité.

"Le modèle de l'EAJE avec employeur réservataire pourrait être à l'avenir celui privilégié par les opérateurs privés de crèches (cf. 1.3.3). Il leur permet vraisemblablement d'atteindre actuellement des niveaux de rentabilité de l'ordre de 40 % du chiffre d'affaires par place, dans une structure PAJE comme dans une structure PSU. Ces niveaux de rentabilité, largement supérieurs à la rentabilité commerciale des autres opérateurs économiques (7,83 % en 2014 tous secteurs d'activité confondus), sont obtenus à l'appui d'une forte mobilisation des financements publics" p. 55

"de tels niveaux de rentabilité sont contestables dans la mesure où ils sont atteints à l'appui d'une forte mobilisation des financements publics, en particulier du CIF. Ces schémas aboutissent à subventionner une place bien au-delà de son coût de revient pour le gestionnaire" p. 55

Rapport IGAS "La politique d'accueil du jeune enfant, revue de dépenses" 2017

Suite à la parution de ce rapport de l'IGAS, le lobby des crèches privées lucratives, la Fédération Française des Entreprises de Crèches (FFEC) a rapidement contre-attaqué, commandant sa propre étude auprès du Cabinet Ernst & Young (E&Y). Très opportunément, l'étude en question annonce des niveaux de rentabilité bien plus faibles et alignés sur le secteur médico-social.

Faut-il croire la FFEC ? Les travaux de la commission d'enquête permettent d'en douter. L'IGAS a confirmé aux parlementaires le manque de fiabilité de l'étude E&Y qui avait déjà été discrètement mais clairement évoquée dans l'annexe 4 de son rapport de 2023.

“Le cabinet Ernst and Young a toutefois indiqué ne pas engager sa responsabilité sur ces estimations, fournies pour le seul usage interne de la FFEC sur le fondement des données communiquées, et la mission IGAS-IGF a noté que ces chiffres ne concordent pas avec l'estimation faite sur un échantillon d'entreprises adhérentes de la FFEC sélectionnées dans la base FARE [base de données comptables des entreprises]”. annexe 4

Rapport de l'IGAS “Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches” - 2023

Profitant de l'audition dans le cadre de la commission d'enquête de Madame Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC, nous avons interrogé cette dernière sur la fiabilité de l'étude qu'elle reprend allègrement dans son action de lobbying. Sa réponse, sous serment, est édifiante.

“A la FFEC, on ne bidonne pas les enquêtes, les statistiques et les chiffres, par contre il peut y avoir des erreurs méthodologiques, des biais. Cette enquête [à propos de l'enquête d'E&Y], elle a été faite en urgence [...] Je vous confirme qu'il faut toujours croire l'IGAS et l'IGF qui ont toujours plus accès à des données fiables”

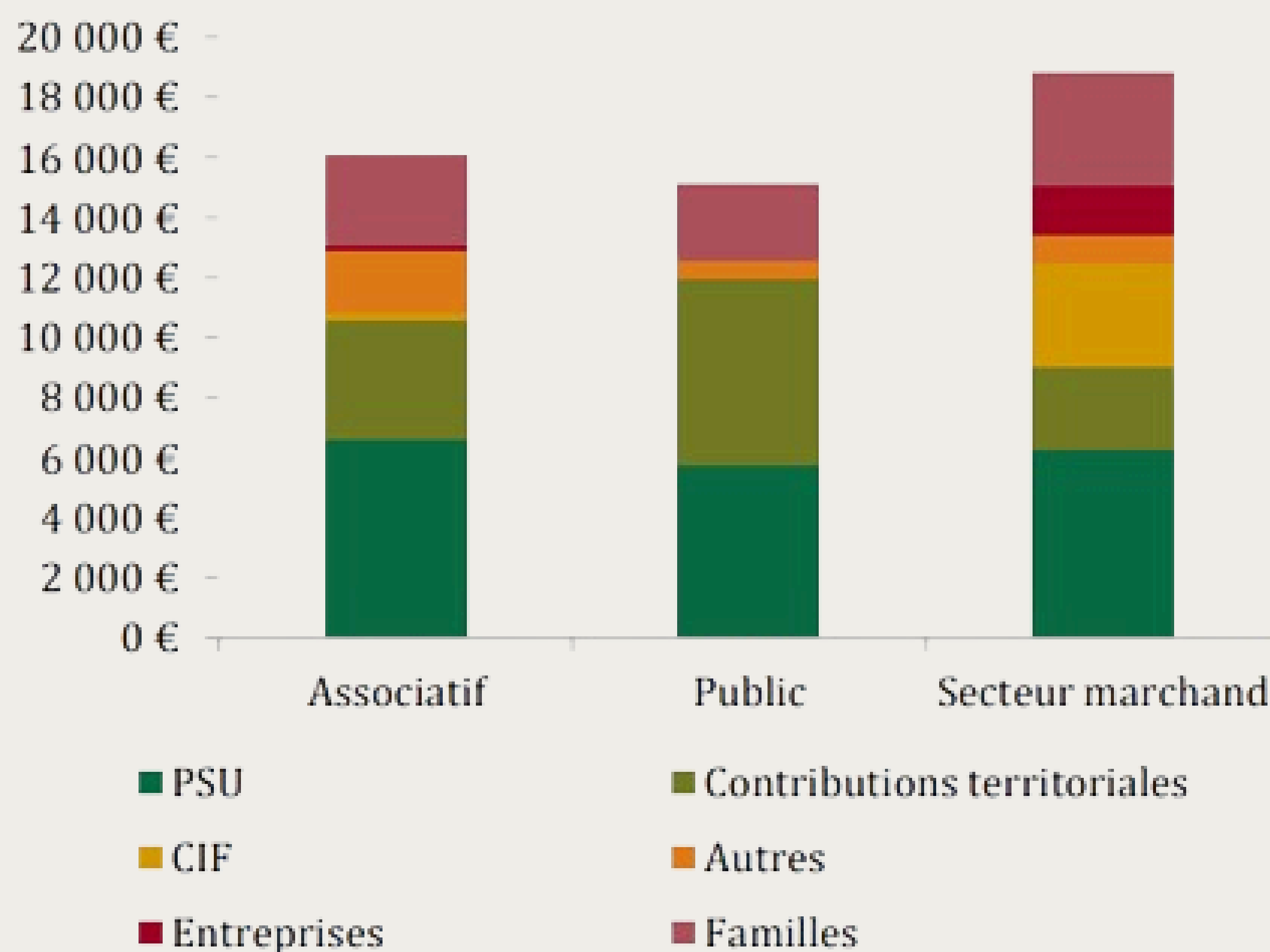
Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC, audition du 19 mars 2024

Les “erreurs méthodologiques” en question ont permis d'entretenir le flou sur le niveau de rentabilité des entreprises de crèches, dissuadant les pouvoirs publics de corriger un système bien trop avantageux.

Une autre alerte de l'IGAS aurait dû être entendue, cette fois datant de juillet 2021 dans le rapport intitulé Évaluation du crédit d'impôt famille. Les données présentées sont sans appel et montrent que c'est bien le secteur marchand qui bénéficie du plus haut taux de financement de la part de l'État, comparativement aux gestionnaires publics et associatifs.

“Dans ce cadre, la mission a repris les financements à destination des EAJE multi-accueil par berceau (cf. Graphique 22). Elle constate que par berceau, le niveau de subventionnement des EAJE du secteur marchand est plus fort que ceux du secteur associatif et public, avec un écart de l'ordre de 800 € entre le secteur public et le secteur marchand” **Annexe III p. 36**

Graphique 22 : Niveau de subventionnement des EAJE multi-accueil par berceau en 2017



Source : CNAF 2017, calculs Pôle science de données.

Rapport relatif à l'évaluation du crédit d'impôt famille - Juillet 2021

Ces chiffres battent en brèche l'idée selon laquelle le développement d'un secteur privé est une source d'économie pour la puissance publique.

Non contente de surfinancer ce secteur, la puissance publique se charge également de renforcer les fonds propres des entreprises de crèches pour assurer leur développement. En effet, la Banque Publique d'Investissement (BPI France) intervient en faveur des entreprises de crèches naissantes pour les rendre crédibles sur le marché en y investissant plusieurs millions d'euros. Cet apport en capital permet à l'entreprise de financer sa croissance et donc, d'attirer de nouveaux investisseurs. En effet, sans l'intervention de BPI France pour crédibiliser l'entreprise, jamais les fonds d'investissement tels qu'Infravia ou Towerbrook n'auraient pris le risque d'investir dans la petite enfance.

L'entrée de BPIfrance au capital de plusieurs groupes de crèches s'est faite dans une période particulièrement risquée pour ces entreprises alors que les investisseurs privés sont restés frileux.

C'est là une illustration de la façon dont les décideurs politiques successifs ont eux-mêmes organisé leur dépendance au secteur marchand : avec des fonds publics, la BPI soutient des acteurs privés en concurrence avec les crèches du service public.

“Nous investissons dans le cadre de “grandes priorités stratégiques” [...] Nous faisons valider par nos actionnaires (donc l'État) notre plan stratégique. Donc figurait la petite enfance, ensuite il fallait trouver le/les bons acteurs. C'est suite à ce plan que les fondateurs nous ont approché”

José Gonzalo, directeur exécutif de BPIfrance, audition du 10 avril 2024

José Gonzalo, directeur exécutif de BPIfrance, dit clairement que le soutien de cette banque est conditionné à la volonté politique de l'État.

La commission d'enquête a permis de démontrer qu'une poignée d'entrepreneurs, grâce à un lobbying intense et une oreille attentive des pouvoirs publics, ont obtenu un modèle de financement avantageux, leur assurant un développement et un haut niveau de rentabilité. En résumé, la marchandisation de la petite enfance est la conséquence, non seulement de l'incapacité du secteur public et associatif à couvrir la demande, mais aussi d'un fort soutien public aux entreprises de crèches.

2) DÉRÉGULATION

Le second point majeur qui montre l'influence du lobby des crèches privées et qui a été déterminant pour l'essor de la marchandisation est celui de l'affaiblissement des normes régissant le fonctionnement des EAJE.

Les normes du secteur concernant l'encadrement des jeunes enfants par les professionnelles et le niveau de qualification de ces dernières se justifient par la vulnérabilité du public accueilli. Des normes spécifiques sont nécessaires pour assurer la sécurité physique et affective ainsi que le développement des jeunes enfants.

Ainsi, jusqu'en 2010, la réglementation imposait un ratio de 50/50 entre les professionnelles les plus qualifiées (auxiliaire puéricultrice, éducatrice jeunes enfants, infirmière puéricultrice, etc.) et les moins qualifiées (CAP petite enfance). Le taux d'encadrement était le suivant : 1 professionnelle pour 5 enfants non marcheurs et 1 professionnelle pour 8 enfants qui marchent.

Il faut savoir que ces normes, datant d'une époque où les connaissances sur la psychologie et le développement de l'enfant étaient bien moindres, peuvent déjà être considérées comme moins disantes par rapport à d'autres pays européens. Cela n'a pas empêché le gouvernement de Nicolas Sarkozy, représenté par la ministre Nadine Morano, d'engager une politique de dérégulation.

Le "décret Morano" de 2010 pérennise l'expérimentation des micro-crèches, structures permettant de cumuler les dérogations en matière de qualification : pas de présence obligatoire de professionnelles parmi les plus qualifiées, remplacement des directrices par des "référents techniques" sans qualifications liées à la petite enfance, etc. Il est important de noter que les micro-crèches ont été expérimentées avec l'objectif de développer des solutions d'accueil collectif dans le monde rural. Plus de 10 ans après leur pérennisation, on constate qu'elles se concentrent presque exclusivement dans les territoires urbains et qu'elles ont été le cheval de troie du secteur privé lucratif, ce dernier trouvant dans les micro-crèches un cadre réglementaire moins disant et donc moins coûteux du point de vue de la masse salariale.

Par ailleurs, le décret Morano permet la réduction de 50 à 40% du taux de personnels les plus qualifiés au sein des EAJE en général. Enfin, le décret autorise l'accueil en surnombre jusqu'à 115% du nombre de places prévues dans l'agrément de l'EAJE.

S'il est évident que ces mesures sont un avantage financier considérable pour les entreprises de crèches, il est aussi clair qu'elles se sont faites au détriment de la qualité de travail et donc de la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Mais le quinquennat de Nicolas Sarkozy n'a rien à envier à celui d'Emmanuel Macron puisqu'il n'est pas le seul à légiférer en fonction des intérêts financiers des grands groupes : la réforme NORMA, portée par le secrétaire d'État de l'époque, Adrien Taquet, poursuit la casse avec de nouvelles mesures dérogatoires.

Sa réforme fait donc passer le taux d'encadrement dans les crèches de 1 professionnelle pour 5 enfants non-marcheurs et 1 professionnelle pour 8 enfants qui marchent à 1 professionnelle pour 6 quel que soit l'âge des enfants, donnant donc la possibilité de faire garder par une seule professionnelle 6 enfants non-marcheurs.

Autre exemple problématique concernant la réforme NORMA : la possibilité, sous certaines conditions, de recruter des professionnelles au contact des enfants sans aucune qualification liée à la petite enfance.

L'ensemble de ces évolutions réglementaires ont été réclamées et obtenues par le lobby des crèches privées. Comme le confirme l'IGAS, l'affaiblissement des normes a été une condition nécessaire pour le développement des entreprises de crèches.

“Les raisons du développement rapide du secteur marchand ? Il y a deux éléments qui se conjuguent. À la fois le CIFam dont la dépense augmente, et les dérogations mises en place en 2010 pour les micro-crèches qui ont des normes plus souples que les crèches classiques, ce qui permet des coûts inférieurs”

Philippe Vinçon, inspecteur général des finances, audition du 2 avril 2024

Les mesures politiques ont des conséquences dans le réel ; la connivence entre les décideurs politiques des dernières années et les entreprises de crèches privées à but lucratif ont abouti sur un système qui donne la priorité à la rentabilité sur la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

3) DÉVELOPPEMENT EXPONENTIEL DU PRIVÉ

Les responsables politiques qui depuis deux décennies ont œuvré à la création d'un secteur privé lucratif au sein de la petite enfance ont atteint leur objectif. Ces 10 dernières années, près de 90% des ouvertures de places concernent des crèches privées lucratives. Aujourd'hui, un quart des 500 000 places en crèches sont gérées par des entreprises de crèches.

Des grands groupes ont émergé en France et se sont ensuite rapidement internationalisés. Prenons l'exemple de ceux que l'on surnomme parfois les "big four" (People&Baby, Babilou, Les Petits Chaperons Rouges et La Maison Bleue) .

"En France Métropolitaine, nous sommes le deuxième acteur du pays derrière le groupe Grandir avec 12 436 places, 442 établissements et 5000 professionnelles. Notre entreprise a été créée il y a 20 ans".

Xavier Ouvrard, président-directeur général Babilou, audition du 20 mars 2024

"Alors, en 20 ans, 1 million de familles accueillies dans les crèches du secteur privé".

Jean-Emmanuel Rodocanachi, fondateur de LPCR, audition du 3 avril 2024

"Ça nous permet d'avoir plus de places et d'avoir un meilleur maillage puisqu'on n'a plus que uniquement 600 ou 700 crèches en France mais on en a 2600 + 700 donc ce qui nous donne une offre considérable"

Christophe Durieux, fondateur de People&Baby, audition du 20 mars 2024

Il est frappant de constater que cette marchandisation s'est faite, jusqu'à récemment, à bas bruit. Aucun débat public majeur n'a abordé la question. Il a malheureusement fallu un drame, le décès d'une petite fille dans une crèche du groupe privé People&Baby à Lyon il y a deux ans, pour que la parole se libère et que le débat s'engage timidement sur les conséquences du business des crèches pour les enfants, les familles, les professionnelles et les finances publiques.

II. LE PRIX À PAYER POUR LA MARCHANDISATION

1) SURFINANCEMENT PUBLIC : INÉFFICACITÉ DU CIFAM

Comme nous l'avons vu, la pierre angulaire du modèle économique des crèches privées n'est autre que le CIFam. Le rapport d'évaluation de ce dernier, publié en 2021, se montre extrêmement critique. Le jugement que l'administration pose sur ce dispositif est, finalement, celui que l'on peut porter contre la marchandisation du secteur : non seulement le coût pour les finances publiques est important, nous l'avons déjà vu, mais le dispositif est aussi inefficace qu'inégalitaire.

L'étude par l'administration fiscale de l'implantation des places réservées par des entreprises au sein des EAJE montre son caractère profondément inégalitaire quant aux familles qui en bénéficient.

“Les familles bénéficiaires du crédit d'impôt famille sont souvent parmi les plus favorisées des zones urbaines”

Rapport relatif à l'évaluation du crédit d'impôt famille - Juillet 2021, p.21

Vu le profil social des familles bénéficiant du CIFam, l'administration pointe un phénomène de substitution entre l'accueil individuel à domicile et l'accueil collectif financé par le CIFam. Dis autrement, une famille de cadres supérieurs disposant d'une nounou à domicile profite de se voir proposer un berceau payé par son employeur pour basculer vers l'accueil collectif. Dans cet exemple, le reste à charge de la famille est réduit (grâce à la subvention du CIFam) mais aucune création nette de place n'a eu lieu.

L'argument central pour discuter l'efficacité du CIFam est son effet levier, c'est-à-dire la somme d'argent privé des entreprises engagée grâce aux financements publics.

“Compte tenu d'une dépense fiscale estimée pour 2019 à 131 M€, cela implique un coût total du CIF de 182 M€ pour les finances publiques, et des dépenses additionnelles des entreprises de l'ordre de 80 M€ par an du fait du dispositif [...] Lorsque les pouvoirs publics dépensent 182 M€ supplémentaires à travers ce dispositif, les entreprises dépensent 44 % en supplément vers le secteur de la petite enfance, soit 80 M€”

Rapport relatif à l'évaluation du crédit d'impôt famille - Juillet 2021, p.13

L'effet levier de 0,44%, déjà modeste, est à relativiser au regard du surcoût engendré par la commercialisation des berceaux comparé à une place en crèche publique ou associative dont l'attribution est gérée par la municipalité. L'administration estime ce surcoût de commercialisation à 25%, ce qui représente une somme totale de 60 millions d'euros par an. En résumé : l'Etat dépense 182 millions d'euros, permettant par effet levier de mobiliser 80 millions d'euros d'entreprises privées, prenant en compte que 60 millions sont perdus dans les surcoûts inhérents à la commercialisation. On comprend que le CIFam est non seulement inégalitaire mais aussi inefficace pour accroître les financements de l'accueil des jeunes enfants.

L'évaluation pose également la question du risque que représente la captation de valeur ajoutée par des plateformes d'intermédiation. L'activité d'intermédiation consiste à mettre en lien les entreprises souhaitant réserver des berceaux pour leurs salariés et les crèches. Certains acteurs économiques sont qualifiés de "pure booker" car ils ne gèrent aucune crèche et se concentrent à 100% sur l'intermédiation. Il n'est pas alarmiste de craindre une "ubérisation" des crèches par la création de plateformes prédatrices.

"La mission constate que ces activités d'intermédiation jouent un rôle important, qu'il convient d'une part de conforter en explicitant leur éligibilité au crédit d'impôt famille, mais également d'autre part d'encadrer, compte tenu des enjeux de partage de la valeur ajoutée dont elles sont à l'origine entre les intermédiaires et les gestionnaires de crèches. En particulier, il apparaît à la mission, que si aujourd'hui plusieurs acteurs contribuent à ce que la structure du marché apparaisse comme concurrentielle, avec près de six acteurs significatifs pour 5 000 places, en revanche la transparence sur le prix des places réservées par le biais de ces intermédiaires n'est pas toujours assurée. En particulier, la mission relève que pour certaines places, la différence entre le prix réservé pour une place de crèche par une entreprise et le financement perçu par le gestionnaire peut s'élever à une dizaine de milliers d'euros, ce qui pourrait être le signe d'excès et de captation de la valeur ajoutée par ces intermédiaires"

Rapport relatif à l'évaluation du crédit d'impôt famille - Juillet 2021, p. 26

Pour finir, une des limites qui contribue à la proposition de suppression du CIFam par l'IGAS est le fait que ce dernier ne profite qu'aux entreprises très grandes et très rentables.

"Les entreprises bénéficiaires du CIF sont des entreprises plus grandes par les effectifs et la valeur ajoutée et plus profitables que la moyenne des entreprises en France"

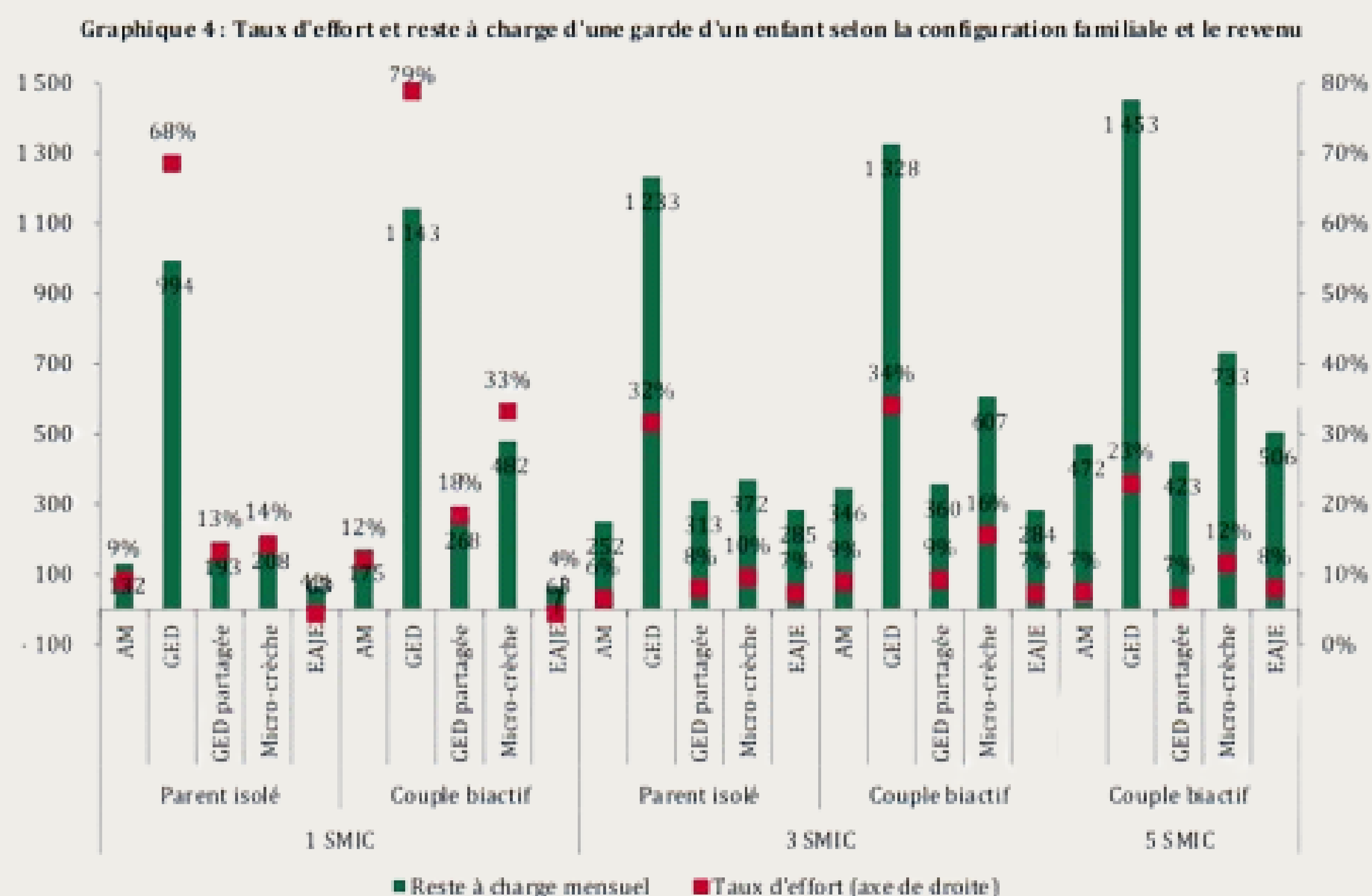
Rapport relatif à l'évaluation du crédit d'impôt famille - Juillet 2021, p. 7

2) LES PARENTS PASSENT À LA CAISSE

La première conséquence de la marchandisation d'un secteur essentiel est le coût que cela représente pour les finances publiques. Mais il ne s'agit pas là de la seule victime financière : les familles se retrouvent souvent synonymes de sources de revenu pour les entreprises.

Autant le système de la PSU harmonise le reste à charge des familles, quel que soit le gestionnaire, autant le système des micro-crèches financé par le CMG-structure est particulièrement inégalitaire.

“Ces limites, ainsi que l'absence de tiers-financeur créent un reste à charge plus élevé en micro-crèche Paje que dans un EAJE PSU, d'autant plus défavorable que le revenu de la famille est faible” p. 7



Source : REPSS Famille relatif au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale 2022. Note : assistants maternels (AM) ; garde d'enfant à domicile (GED).

“À partir d'un raisonnement par cas-types, la Cnaf et la direction de la sécurité sociale (DSS) estiment ainsi que les micro-crèches Paje constituent systématiquement le mode d'accueil le plus coûteux pour les parents, quel que soit leur niveau de revenu, à l'exception de la garde à domicile simple” p. 9

Rapport de l'IGAS “Micro-crèches : modèles de financement et qualité d'accueil” - janvier 2024

Ce graphique montre bien que le taux d'effort est plus important pour les familles modestes que pour les familles aisées.

Cette injustice est insupportable. L'accès à un mode de garde est essentiel pour toute famille, et le reste à charge ne devrait pas être dégressif dans un pays dont la devise se veut être l'égalité.

3) PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

Les premières conséquences de la marchandisation sont donc les surcoûts aussi bien pour l'Etat que pour les familles.

Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est aussi une question de qualité de service. Sur ce point, les entreprises de crèches promettent monts et merveilles mais sont rarement à la hauteur de leurs promesses.

Premièrement, l'audition de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) fait état d'un important pourcentage d'entreprises en non conformité :

"2 établissements sur 3 présentent une non-conformité en matière de l'information délivrée pouvant tromper les parents sur le type de prestation d'accueil"

"Taux d'anomalie de 79%"

"32% des établissements contrôlés ont donné lieu à la rédaction d'une suite par nos services pour pratique commerciale trompeuse, ce qui n'est pas négligeable"

Romain Roussel, sous-directeur Industrie Santé et Logement à la DGCCRF, audition du 31 janvier 2024

C'est considérable, les entreprises de crèches privées vendent du rêve et délivrent tout autre chose. En témoigne Romain Roussel qui fait état d'allégations mensongères et trompeuses :

"Allégations mensongères et trompeuses:

- sur les prix, avec la facturation d'un nombre inexact d'heures d'accueil,
- amplitude horaire fausse,
- mensonge sur la qualité de services : qualification du personnel, qualité des locaux, absence d'activité annoncée, alimentation bio / circuits courts"

"clauses illicites contraires au code civil : exige un dépôt de garantie anticipant un manquement des obligations du consommateur alors qu'une clause pénale était déjà prévue, ou pénalisation financière excessive en cas d'annulation de la garde de l'enfant par les parents"

Romain Roussel, sous-directeur Industrie Santé et Logement à la DGCCRF, audition du 31 janvier 2024

Parmi ces fraudes, une restauration annoncée aux parents comme bio mais qui en réalité ne l'est pas, une crèche "bilingue" qui diffuse des audios en anglais mais dont aucune professionnelle n'est bilingue, etc. Étonnement, la réaction de la DGCCRF a été particulièrement bienveillante face à ces multiples fraudes constatées.

"Les suites ont été à vocation pédagogiques et correctives, c'est à l'appréciation de l'enquêteur sur le terrain"

Romain Roussel, sous-directeur Industrie Santé et Logement à la DGCCRF, audition du 31 janvier 2024

Malgré des comportements répréhensibles répétés, et des dérives qui ne sont plus à prouver, rien, ou si peut, n'a été fait pour sanctionner ces entreprises de crèches. On comprend que la priorité a été de ne pas déstabiliser un système en plein développement, sans doute au détriment des parents et des enfants.

Dans ces conditions, il est clair qu'il existe une complaisance à l'égard des grands groupes, qui se répercute directement sur les conditions de travail des professionnelles en première ligne.

de la marchandisation sont donc les surcoûts aussi bien pour l'Etat que pour les familles.

Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est aussi une question de qualité de service. Sur ce point, les entreprises de crèches promettent monts et merveilles mais sont rarement à la hauteur de leurs promesses.

Premièrement, l'audition de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) fait état d'un important pourcentage d'entreprises en non conformité :

C'est considérable, les entreprises de crèches privées vendent du rêve et délivrent tout autre chose. En témoigne Romain Roussel qui fait état d'allégations mensongères et trompeuses :

4) CONDITIONS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATIONS

Les travailleurs et travailleuses en crèche exercent un métier essentiel et pénible. Le bruit, la charge émotionnelle et les troubles musculo-squelettiques rythment le quotidien de ces professionnelles, souvent à bout de souffle. Parmi leurs nombreuses alertes, les syndicats ont dénoncé des dérogations au taux d'encadrement mettant le secteur en tension de telle sorte que le moindre problème devient insurmontable. Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale de la CGT a fait état, au moment de l'audition des organisations syndicales, la non-prise en compte de leurs revendications à ce sujet :

“On a dénoncé à la CGT un taux d'encadrement qui mettait à mal les conditions de travail, qui était générateur de troubles musculo-squelettiques, de troubles psychosociaux importants, qui amoindri la qualité d'accueil du jeune enfant, avec des projets pédagogiques qui ne sont pas produits, et du coup avec une déqualification de tous les métiers de la petite enfance qui ne font que garder des enfants, changer des couches sans réel projet”.

Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale de la CGT, audition du 28 mars 2024

En effet, les décrets successifs permettant aux gestionnaires de crèches de déroger aux minimums légaux ont organisé la déqualification du travail des professionnelles de la petite enfance, et ce, tout particulièrement dans le secteur privé. Cela s'explique par un nombre important de micro-crèches parmi les EAJE du privé lucratif, établissements dans lesquels il est courant de ne disposer que de 2 ou 3 professionnelles. Comme nous l'a confié Cyrille Godfroy, co-secrétaire général du Syndicat National des Professionnel·les de la Petite Enfance (SNPPE), cela a un impact non-négligeable sur les conditions de travail :

“Les conditions de travail sur le secteur privé sont souvent plus compliquées parce qu'on demande aux professionnelles une multiplicité des tâches qui des fois les éloignent de la fiche de poste qu'on leur a proposé au départ. L'exemple le plus parlant, ce sont les professionnelles qui travaillent dans les micro-crèches”

Cyrille Godfroy, co-secrétaire général du SNPPE, audition du 27 mars 2024

Plus généralement, par la réduction drastique des effectifs dans les EAJE, le personnel diplômé (comprenant les Éducateurs de Jeunes Enfants, les auxiliaires de puériculture et les infirmières notamment) n'a pas le temps d'exercer pleinement sa fonction d'accueil du jeune enfant en participant à son éveil et à son développement, mais se retrouve à ne faire que de la garderie. C'est une souffrance supplémentaire pour les professionnelles qui doivent faire face à une dichotomie délétère entre leur formation qui est riche de savoirs et les besoins réels sur le terrain. Le témoignage de Saber Benjima, co-président de la Fédération Nationale des Éducateurs de Jeunes Enfants (FNEJE) nous a éclairés à ce sujet.

“Aujourd’hui dans la réalité [en tant qu’EJE] on arrive riche de connaissances, de compétences, d’envies... et quand on arrive sur le terrain, essentiellement on remplace. On remplace les professionnelles qui ne sont pas là, parce qu’il faut bien quelqu’un auprès des enfants et évidemment on ne va pas s’amuser à réfléchir dans nos bureaux quand il manque des gens sur le terrain, donc c’est une première souffrance. Je pense qu’on ne s’en rend pas compte mais quand on fait 3 ans d’études avec des réflexions très poussées, vous êtes un spécialiste de la petite enfance, du développement - on parle de nous aussi comme des psychopédagogues - et qu’en fait vous faites du remplacement, c’est déjà une souffrance en soit parce que vous n’êtes pas à votre poste”

Saber Benjima, co-président de la FNEJE, audition du 27 mars 2024

De ce fait, le secteur de la petite enfance est actuellement en grande souffrance, et les professionnelles sont épuisées. Cela représente un risque considérable à la fois pour la qualité de vie des travailleuses qui prennent soin des enfants, mais également pour nos enfants eux-mêmes, dans la mesure où il est quasiment impossible d’être bien traitant sous une telle pression.

La seule solution pour mettre un terme à ce cercle vicieux est de réinvestir massivement dans le secteur de la petite enfance pour financer une revalorisation salariale digne de ce nom. C’est le seul moyen pour rétablir l’attractivité de ce métier essentiel. Les syndicats plaident d’ailleurs en ce sens, à l’image du SNPPE qui nous a fait part de ses revendications lors la commission d’enquête :

“Pour être bien traitants avec les enfants, il faut être bien traités nous-mêmes. La question première, c’est quand même bien la question de la considération et de la revalorisation salariale. On va pas se leurrer : on est quand même sur un métier extrêmement féminisé et on est l’exemple même de la différence salariale qui peut exister et qu’on peut constater un peu partout, sauf que nous c’est tout le secteur qui est concerné !”

Cyrille Godfroy, co-secrétaire général du SNPPE

Les salaires des professionnelles de la petite enfance sont effectivement bien en deçà de ce que gagnent en moyenne les français. Si ce contraste avec les superprofits que font les grands groupes de crèches privées lucratives est révoltant, il est d'autant plus scandaleux lorsque l'on sait que le coût de la masse salariale par berceau y a baissé de 2% ces 10 dernières années. Cette dynamique va dans le sens inverse de ce qu'il se passe dans le public et l'associatif avec des hausses respectives de 18% et 11%.

Cela est dû à un usage excessif des dérogations existantes, notamment au sein des micro-crèches (en grande majorité privées), comme nous l'a confirmé Pauline Callec, inspectrice des finances en charge du rapport Micro-crèches : modèles de financement et qualité d'accueil, paru en 2024 :

“Côté charges, les charges de personnel sont moindres dans les grands groupes, en particulier le personnel au contact des enfants. Ils se saisissent un maximum des dérogations qui leur sont autorisées. La proportion de personnels de catégorie 1 (plus qualifiés) est moindre dans les grands groupes que chez les indépendants”

Pauline Callec, inspectrice des finances, audition du 9 avril 2024

Il est grand temps de prendre toute la mesure du caractère essentiel des métiers de la petite enfance, et d'y accorder les revalorisations appropriées, car il est malhonnête de blâmer les professionnelles pour la situation délétère des EAJE alors même que rien n'est fait pour leur venir en aide.



5) LOGIQUES FINANCIÈRES CONTRAIRES À LA QUALITÉ D'ACCUEIL

S'il est évident que ce système a été mis en place au bénéfice économique des grands groupes de crèches privées, cela n'est pas sans conséquence sur la qualité d'accueil. La commission d'enquête parlementaire l'a très largement documenté : la logique financière qui régit le secteur privé va à l'encontre de la qualité d'accueil.

En effet, cela fait des années que les acteurs syndicaux s'évertuent à alerter les décideurs sur le danger de la prise de contrôle du secteur de la petite enfance par des grandes entreprises dont les intérêts sont avant tout financiers. C'est ce que nous a confirmé Julie Marty Pichon, responsable du collectif Pas de bébés à la consigne créé à la suite du décret Morano, lors de son audition :

“On sait et on le voit depuis des années, avec les témoignages qu'on a des professionnelles qui nous sont remontés que cette recherche là de profit et de rentabilité, n'a pas de bonne répercussion sur l'accueil des enfants”

Julie Marty Pichon, responsable du collectif Pas de bébés à la consigne, audition du 7 février 2024

Ces alertes sont restées sans suite puisqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une prise de conscience ni d'action politique concrète. Pourtant, les syndicats ne sont pas les seuls à tirer le signal d'alarme à propos de ce système préjudiciable. Le rapport de l'IGAS Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches paru en 2023 est limpide à ce propos :

“De façon générale, l'architecture du financement n'a pas permis de faire face au désengagement de nombreuses collectivités d'une part, et aux stratégies économiques de certains groupes de crèches qui peuvent devenir préjudiciables à la qualité d'accueil d'autre part” p. 6

Rapport de l'IGAS “Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches” - 2023

Au cours des six mois qu'a duré cette commission d'enquête, les témoignages ont plut. Leur nombre est alarmant et vient de tous les acteurs : syndicats, parents, travailleuses en poste et anciennes travailleuses... Ils font état d'amputation de doigts d'un enfant pour cause de matériel inadapté, d'épuisement des professionnelles, de non remontée des informations auprès des parents, de manque de personnel formé...

Nous voulons ici faire état de deux cas particulièrement alarmants :

Premièrement, le rationnement de nourriture. S'il est évident que l'alimentation est un aspect fondamental du bon développement des jeunes enfants, ce dernier n'a pas été respecté dans certaines crèches du groupe Les Petits Chaperons Rouges : le nombre de repas commandé était parfois inférieur au nombre d'enfants reçus, aboutissant nécessairement au rationnement des enfants. Ce sont les parents qui s'en sont rendus compte à force de constater que leurs bébés mangeaient de façon anormalement importante en rentrant de la crèche.

Comme à chaque fois qu'une dérive est constatée dans leurs EAJE, les grands groupes se défendent toujours avec le même argumentaire : il s'agirait de cas isolés, non systémiques, dû à un individu qui a depuis été renvoyé... Or, l'enquête journalistique Le Prix du Berceau a révélé que cette pratique était directement issue d'une logique financière orchestrée par des règles managériales :

“Les Petits Chaperons Rouges versaient en 2021 une prime pouvant monter jusqu'à 3 400 euros annuels pour les directrices de crèches de moins de 20 berceaux et 3 800 euros pour les plus grandes crèches. Un bonus versé en trois fois dans l'année, selon plusieurs critères portant sur la “performance de gestion” et la qualité des services : le nombre d'heures facturées, les accueil occasionnels réalisés, la satisfaction des familles... Une ligne attire notre attention : le “ratio repas commandés sur enfants présents” doit être inférieur ou égal à 103%. Du respect de cet objectif dépend 10% de la prime de la directrice soit plus de 300 euros”

Le Prix du Berceau, p31

Comment peut-on imaginer qu'il soit efficient d'encourager financièrement les directrice à commander le minimum de repas pour les enfants ? Cette pratique est bien entendu contraire au bien être des jeunes enfants.

Un deuxième exemple alarmant est le non-respect des taux d'encadrement. Comme nous l'avons déjà vu, ces derniers sont déjà particulièrement bas en France et ont déjà été largement revus à la baisse par les différents décideurs politiques. Non contents de profiter de cette réglementation singulièrement permissive, les grands groupes ne respectent pas même pas ces minimums légaux, censés être des gardes fous. En témoigne le travail d'investigation qu'ont été obligés de mener les parents de bébés d'une crèche du même groupe LPCR dans le 17ème arrondissement de Paris. A plusieurs reprises, ils ont constaté un taux d'encadrement bien en deçà des minimums légaux (1 professionnelle pour 5 enfants qui ne marchent pas, 1 professionnelle pour 8 enfants qui marchent) :

Le 16 novembre 2023, à 9h20 : 17 enfants marcheurs pour 2 encadrantes, 8 bébés pour 1 encadrante

Le 15 décembre 2023, à 16h45 : 13 enfants marcheurs pour 1 encadrante

Le 22 décembre 2023, à 9h30 : 13 enfants marcheurs pour 1 encadrante

Le 22 janvier 2024, à 10h15 : 1 encadrante pour 9 bébés avec un message de la part de la directrice affiché dans la crèche : "Je suis à la crèche Lantier [crèche à proximité]. Contrôle PMI. Appelez-moi si besoin"

Témoignage recueilli par le député William Martinet - Historique des taux d'encadrement fait par les parents d'une crèche LPCR dans le 17ème arrondissement de Paris

Ainsi, la priorité est donnée aux apparences à l'occasion des contrôles PMI au détriment de la sécurité des enfants. Car il est ici important de réaliser ce que signifient ces taux ; s'il est simplement dangereux d'être seule avec 13 enfants dans la mesure où le moindre incident ou imprévu peut mener à une catastrophe, la professionnelle en charge de tous ces enfants rentrera épuisée, son attention sera moindre et donc sa capacité à faire son travail en sera nécessairement impactée.

Si les normes existent, c'est pour la simple et bonne raison qu'en deçà de ces taux d'encadrement, la sécurité des enfants n'est pas garantie.

Face à l'empilement des témoignages de maltraitance ou de non-respect des normes, l'argument des acteurs privés est systématiquement le même. Ils utilisent l'absence de statistiques comparatives entre les dérives dans le secteur public face au secteur privé. Malgré le fait que nombre d'acteurs administratifs ont eu l'intuition d'une mauvaise qualité d'accueil plus prégnante au sein du privé, celle-ci n'avait effectivement pas été étayée statistiquement. Pourtant, les contrôles de PMI ayant abouti à des fermetures administratives en sont un indicateur fiable.

Interrogée à ce sujet au cours de son audition en commission d'enquête, la ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, Sarah El Haïry, admet que les fermetures administratives sont largement plus fréquentes dans le privé à but lucratif que dans les autres secteurs :

“De manière très factuelle, 21 fermetures administratives, effectivement, sur 26 sont dans des structures lucratives. C’est les remontées de l’enquête de la DGCS. [...] Pour le chiffre puisque je vois qu’on me le tend, c’est la réponse du questionnaire de la DGCS, c’est bien ce qu’on avait en tête : 26 fermetures administratives concernent 100% d’EAJE de droit privé, 24 des 26 établissements fermés sont des micro-crèches, 93% lucratives, 7% associatives. Voici les chiffres très justes et très... de l’administration”

Sarah El Haïry, Ministre déléguée chargée de l’enfance, de la jeunesse et des familles, audition du 30 avril 2024

Ces chiffres sont sans appel. Les fermetures administratives concernent à 93% les gestionnaires privés alors que ces derniers représentent 25% des berceaux. Ce qui démontre bien que les dérives qui ont caractérisé ce secteur au cours des dernières années sont également la conséquence directe de la logique financière des entreprises de crèches.



III. LES GRANDS GROUPES S'EN SONT MIS PLEIN LES POCHEs

1) MONTAGES FINANCIERS

Pour maximiser leurs profits, les entreprises privées mettent en place des montages qui leur permettent d'empocher plus d'argent encore.

Il s'agit de montages financiers tels que l'utilisation de sociétés civiles immobilières (SCI) comme intermédiaire pour l'achat des murs des crèches, dont les loyers sont financés en partie par les CAF.

Les grands groupes ne font pas état de ce mécanisme, et ce n'est qu'interrogés sous serment qu'ils ont concédé que les fondateurs possédaient certaines des crèches auxquelles l'entreprise verse des loyers. Toutes, sans exception, sont pourtant familières de cette pratique :

“Nous ne sommes propriétaires d'aucun de nos murs, nous louons l'intégralité de nos crèches. [...] La famille fondatrice a une holding immobilière qui détient 45 établissements sur les 443 établissements que nous avons, ça représente 13.3% des loyers qui sont versés chez Babilou, ces loyers sont versés aux prix de marché”

Xavier Ouvrard, président-directeur général de Babilou, audition du 20 mars 2024

“People&Baby est locataire de l'ensemble de ses locaux et n'a pas vocation à être propriétaire de ses murs [...] Je vais compléter mon propos : People&Baby est locataire auprès de différents bailleurs dont 6% [au niveau monde, 18% en France] de nos loyers payés sont détenus par une SCI que nous avons développée au gré des années, pendant 20 ans”

Christophe Durieux, co-fondateur de People&Baby, audition du 20 mars 2024

“On a plus de 400 bailleurs qui détiennent une ou deux crèches [...] Moi à titre personnel via, ce n'est pas forcément que des SCI, ça peut être une SARL ou une SAS, j'en détiens 25. [...] Ça représente 3.9% de nos loyers, ceux que je détiens en propre”

Jean-Emmanuel Rodocanachi, fondateur de LPCR, audition du 3 avril 2024

“On a, il y a 3 ans, créé une société immobilière qui détient une quinzaine de s qu'on a racheté à La Maison Bleue”

Sylvain Forestier, président fondateur de La Maison Bleue, audition du 3 avril 2024

Voilà comment les grands groupes achètent des locaux dans lesquels ils installent leurs propres s. Ils bénéficient donc de l'aide à l'installation des CAF pour rénover ces locaux et l'entreprise verse les loyers aux propriétaires : les fondateurs de cette même entreprise.

Une autre entourloupe est l'utilisation d'association-écran par le groupe People&Baby. Les fondateurs de cette dernière, s'étant rendu compte que les Délégations de Service Public (DSP) revenaient plus facilement aux associations qu'aux entreprises privées, ont simplement créé une association dont la fonction est de gagner les marchés des DSP pour les déléguer ensuite à l'entreprise privée.

“Absolument, c'est pour des questions politiques. Quand on a une collectivité qui nous dit “on voit bien le travail que vous faites, mais pour nous, il n'est pas possible d'attribuer un marché public à une société privée et si vous étiez associatif, on serait content de vous l'attribuer”. Nous, au bout de 7 ou 8 ans à entendre ça, il y a 15 ans donc ça ne date pas de la semaine dernière, on s'est dit : qu'est-ce qui nous empêche d'ouvrir une structure associative ? Nous avons donc monté une structure d'association, qui est devenu notre organisme de formation comme l'a dit Odile, et qui gère en moyenne 25 crèches.

- Mais c'est une association à but non lucratif ou à but lucratif ?

A but non lucratif.

- Oui, voilà, par essence. Mais alors quels sont les liens avec le groupe ?

C'est simple : la gestion est déléguée au groupe et les collectivités le savent très bien. L'association gagne le marché et ensuite redélègue au groupe”

Christophe Durieux, co-fondateur de People&Baby, audition du 20 mars 2024

Une façon de s'accaparer la plus-value du travail des autres utilisée par les grands groupes est de faire remonter des frais de siège, dont les montants sont très importants, sans avoir à s'en justifier. C'est l'IGAS qui en fait la meilleure démonstration :

“Entre 2012 et 2021, pour les établissements du secteur marchand dont le tiers financeur est une entreprise, on constate ainsi une augmentation de 28,8 % des dotations aux amortissements, une augmentation de 51,8 % du compte « autres charges », dans lequel sont notamment imputés les frais de siège des groupes, et une diminution de 16,2 % de l’impôt sur les bénéfices” p. 73

Rapport de l'IGAS “Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches” - 2023

Les frais de siège permettent de faire remonter l’argent public et de faire disparaître toute forme de traçabilité. En effet, jusqu’à la loi “Plein emploi” de 2023, les organismes publics n’avaient la possibilité de contrôler les comptes qu’au niveau des établissements et non du siège des groupes. Il n’y avait donc pas les moyens de vérifier la bonne utilisation de ces frais de siège.

Si ces informations sur les montages financiers nous éclairent quant au fonctionnement des grands groupes, elles représentent vraisemblablement la partie émergée de l’iceberg. Nous pensons que si la rapporteure de la commission d’enquête avait fait preuve de davantage de volonté en utilisant son pouvoir de demande de pièces, d’autres montages financiers contestables auraient pu être révélés.



2) FORTUNES PERSONNELLES

La rentabilité des entreprises de crèches est difficilement acceptable quand on sait que les syndicats de professionnelles ne cessent d'alerter sur leurs conditions de travail qui se dégradent continuellement. Sans même prendre en compte le niveau de rentabilité de 40% évoqué par l'IGAS en 2017, dont il faut reconnaître qu'il est théorique et ne peut se généraliser à tous les gestionnaires, une étude plus précise de l'IGAS et de l'IGF en 2021 évoque des chiffres qui restent préoccupants. Lorsque nous avons interrogé à ce propos Madame Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC, elle a eu des difficultés à justifier de tels niveaux de rentabilité :

“Effectivement, dans l'évaluation de l'IGAS et l'IGF de 2021 que vous auditionnerez le 26 mars prochain, il ressort que 1/4 des entreprises de crèches a une rentabilité négative, que 1/4 a une rentabilité inférieure à 14% et 5% une rentabilité supérieure à 25% [...] Nous avons nous même été surpris de ces chiffres. Nous avons donc demandé à nos adhérents concernés de bien vouloir m'expliquer qui avait ces chiffres et de m'expliquer ce qu'il se passait sur ce sujet-là”

Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC, audition du 19 mars 2024

L'autre préoccupation importante concerne l'enrichissement des fondateurs. À titre d'exemple, les frères Carle se classent en 289ème position des 500 plus grosses fortunes françaises, avec un patrimoine de 450 millions d'euros, selon le classement Challenges de juin 2023. Leur fortune s'est constituée lors de la vente de leurs actions au fonds d'investissement Antin Infrastructure Partners. Une auxiliaire de puériculture travaillant chez Babilou et épargnant la totalité de son salaire chaque mois mettrait 23 000 ans à rattraper la fortune des fondateurs du groupe ! Voici des niveaux d'enrichissement qui questionnent dans un secteur sous perfusion d'argent public et prenant en charge un public vulnérable.

3) FONDS D'INVESTISSEMENTS ET FINANCIARISATION

Dernier rouage d'un montage financier ultra-rentable : les fonds d'investissement. Aujourd'hui, les 4 grands groupes de crèches privées lucratives françaises sont adossés à des fonds d'investissement d'infrastructures. L'unique lien entre ces secteurs et la petite enfance sont les perspectives de profits. Les dirigeants des différents fonds d'investissement nous l'ont confirmé eux-mêmes : les crèches privées lucratives représentent un secteur clef dans lequel investir leur permet de "doubler leur mise" :

"L'attente sur un fonds c'est à peu près, en moyenne, deux fois : si on vous confie 100€, c'est l'idée qu'on puisse le vendre 200€ qui donc tout naturellement doit avoir crû entre temps"

**Alain Rauscher, PDG d'Antin Infrastructure Partners (actionnaire de Babilou),
audition du 4 avril 2024**

Ces informations éclairent la stratégie financière des fonds d'investissement et ses conséquences au sein des crèches. Pour les fonds, les crèches ne sont pas des "valeurs de rendement" mais des "valeurs de croissance". C'est-à-dire que l'enrichissement des souscripteurs des fonds ne se fait pas par la remontée de dividendes mais par une forte croissance et l'augmentation de la valeur de l'entreprise entre le moment où le fonds entre au capital et celui où il en sort.

Cette stratégie exigeant une forte croissance est appuyée sur un endettement fort, la dette des grands groupes étant à peu près au niveau de leurs capitaux propres. Pour certains groupes (ex : LPCR et le fonds Infravia) la prise de contrôle du fonds s'est faite à travers une opération de LBO, c'est-à-dire de rachat avec effet levier. Cette stratégie augmente le niveau de rentabilité en cas de réussite de l'opération mais... accroît aussi les pertes financières en cas d'échec. On peut raisonnablement penser qu'elle contribue à la pression exercée sur la gestion de l'entreprise.

“Nous avons pris une part majoritaire du capital de Babilou en rachetant par fonds propres les parts de certains actionnaires historiques, investissement qui a été accru par deux fois après pour apporter davantage de fonds propres pour financer davantage la croissance”.

“On apporte de l'argent pour financer une croissance”

Alain Rauscher, PDG d'Antin Infrastructure Partners (actionnaire de Babilou), audition du 4 avril 2024

“En général, on investit dans une société avec l'idée de se dire : le secteur, la demande du secteur et la dynamique et le développement de la société fait que si on peut doubler la taille de la société et de notre investissement en 6 7 ans, on remplit nos objectifs”

Vincent Levita, président d'Infravia Capital (actionnaire de LPCR), audition du 4 avril 2024

Les différents fonds d'investissement auditionnés font état d'une "attente" de rentabilité des souscripteurs de l'ordre de 12% par an. Un niveau de rentabilité classique dans la sphère financière mais particulièrement élevé pour le secteur médico-social.

Les auditions de la commission nous ont permis d'en apprendre un peu plus sur ces souscripteurs : fonds de pension, compagnies d'assurance mais aussi fonds souverains. Les informations que nous avons recueillies nous permettent d'affirmer que le fonds souverain du Koweït est, par l'intermédiaire de Infravia, actionnaire des crèches LPCR.

4) LA CRISE PEOPLE&BABY : L'INSTABILITÉ FINANCIÈRE

L'accueil des jeunes enfants répond à un besoin essentiel pour la population, au croisement des enjeux éducatifs, sociaux et de réduction des inégalités femmes-hommes. La pérennité du système est donc un point essentiel pour ne pas provoquer de rupture mettant en grave difficulté les enfants et leur famille. L'instabilité financière des grands groupes de crèches rentre en contradiction avec ces exigences.

On a vu plus haut la stratégie financière des groupes et comment elle s'appuie sur un haut niveau d'endettement. En audition, les fonds d'investissement se veulent rassurant sur les entreprises qu'ils contrôlent sans pour autant épargner leurs concurrents :

“C'est une entreprise bien gérée, on n'a pas de défaut de dette (comme vous mentionnez le cas d'un confrère, mais on ne commentera pas) mais chez nous ça ne peut pas arriver parce que d'abord nous, nous sommes investisseurs nous ne sommes pas un fonds de dettes [...] Mais donc il n'y a aucune raison que ce qui s'est passé chez un confrère récemment, ça ne peut pas arriver dans notre cas”

Daniel Bernard, membre de TowerBrook, président de Provestis (La Maison Bleue), audition du 29 avril 2024

Ici, le représentant du fonds d'investissement TowerBrook se défend d'avoir un quelconque risque de faillite. Pourtant il fait référence à l'entreprise People&Baby dont le président fondateur, Christophe Durieux, a été évincé par le fonds de dette Alcentra, suite à un risque de défaut de paiement. Alcentra a acquis 75% des droits de vote à l'AG de People&Baby grâce à la mise en œuvre d'une “action de préférence”.

Lorsque Christophe Durieux était auditionné par la commission (le 20 mars 2024), avant d'être écarté par Alcentra et alors que la situation financière du groupe était déjà largement dégradée, le fondateur de People&Baby défendait mordicus sa stratégie d'endettement.

“Pour financer la croissance nous allions devoir céder d'autres parts de capital et donc perdre le contrôle de cette fameuse autonomie qui garantit la qualité et donc, pour éviter la montée en puissance d'un fonds privé ou d'un nouveau fonds qui viendrait remplacer le précédent, on a préféré mettre une dette plutôt que d'être dépendant de cette perte de contrôle”

Christophe Durieux, co-fondateur de People&Baby, audition du 20 mars 2024

Nous avons appris récemment la décision du fonds Alcentra de vendre à la découpe le groupe People&Baby pour récupérer ses créances. Les salariés du groupe et les familles dont les enfants sont accueillis au sein de ces crèches sont profondément inquiets, et c'est légitime.



IV. COMPLICITÉ ET AVEUGLEMENT DU POUVOIR

1) TOUT LE MONDE A LAISSÉ FAIRE : HISTORIQUE DES POLITIQUES LIBÉRALES

Si la consanguinité entre les décideurs politiques et les grands groupes de crèches privées se voit dans le montant des aides publiques dont bénéficie le privé lucratif et aux profits qui en découlent, un élément qui permet d'en prendre toute la mesure est la continuité des politiques ayant menées à un tel système.

Dans les années 2000, les crèches sont soit publiques soit associatives et à financement public. Les crèches privées existent mais sont rarissimes car peu rentables.

En 2003, le gouvernement de Raffarin met 200 millions dans son "plan crèche" dont 40 millions sont réservés aux projets présentés par des entreprises de crèches privées. Christian Jacob permet aux crèches privées d'être conventionnées et donc de bénéficier d'aides à l'investissement et d'aides au fonctionnement : la PSU ainsi que le CIFam.

Dans la continuité de cette politique, en 2007, les ministres de Sarkozy, Philippe Bas et Nadine Morano veulent "assouplir" le secteur. Philippe Bas crée les micro-crèches "à titre expérimental".

Seulement deux ans après, en 2010 c'est la ratification du fameux "Décret Morano" qui permet aux crèches d'accueillir des enfants en surnombre, jusqu'à 20% au-delà de leur effectif, réduisant par cette occasion, la part obligatoire de personnels dits "diplômés".

En 2012, la ministre de François Hollande, Dominique Bertinotti, annonce l'abrogation du décret Morano sans toutefois tenir sa promesse. Le décret demeure donc, et avec lui la permissivité que dénonçaient déjà les syndicats et collectifs de professionnelles.

En 2014 et alors que la nouvelle ministre est Laurence Rossignol, le gouvernement réforme la PSU ; une circulaire durcit ce dispositif passant d'un forfait à la journée à une facturation à l'heure pour optimiser le remplissage. Si cette mesure peut paraître anodine, elle est à l'origine d'une obsession quant au taux de remplissage des EAJE, poussant les directrices à passer plus de temps dans leurs bureaux qu'auprès des enfants.

C'est finalement en 2017 et sous Macron qu'à lieu la réforme NORMA. Portée par Adrien Taquet dans le but de "simplifier" les règles applicables aux crèches, elle est en réalité dans la parfaite continuité des politiques précédentes puisqu'elle fait passer la capacité maximale des micro-crèches de 10 à 12 enfants et modifie de calcul du taux d'encadrement pour permettre aux gestionnaires d'avoir 1 professionnelle pour 6 enfants, tous âges confondus.

Il est frappant de constater comment, depuis 2003 et sous trois majorités différentes, les pouvoirs publics ont mené la même politique qui a déroulé le tapis rouge au secteur privé et cela malgré les alertes des professionnelles et des administrations.



2) DÉPENDANCE

En se déchargeant sur le privé lucratif de la responsabilité d'ouvrir les places en crèche pour répondre à la pénurie, les pouvoirs publics ont eux-mêmes organisé leur dépendance. Les entreprises de crèches sont coûteuses et défailtantes sur de nombreux points mais elles se sont rendues incontournables.

“Je le dis haut et fort : si vous supprimez le CIFam, vous fermez 100 000 places de crèches privées. Tout l'équilibre global repose sur le CIFam”

Rodolphe Carle, fondateur de Babilou, audition du 28 mars 2024

La logique est implacable : grâce à la pénurie de places en crèche, les “big four” exercent un chantage. Remettre en cause leur modèle, ce serait prendre le risque de fermer des berceaux. Il ne resterait qu'une solution pour les gouvernants : la fuite en avant avec toujours plus de subventions et de soutien aux secteur privé lucratif. Cela malgré toutes les alertes sur les dérives du système.

Ce chantage repose-t-il sur des arguments solides ? Les acteurs privés ont-ils véritablement permis la création de places supplémentaires ? De nombreux observateurs en doute et évoquent plutôt une concurrence déloyale vis-à-vis des secteurs publics et associatifs ainsi qu'un effet d'éviction.

De fait, il est évident que ces deux types de structures n'ont pas les mêmes ressources ni les mêmes charges, tant le secteur marchand est moins-disant. Julie Marty Pichon, qui a longtemps été à la tête d'un réseau de crèches associatives nous a alerté à ce sujet :

“Le problème c'est que nous sommes sur une concurrence déloyale. Quand dans l'associatif vous avez des conventions collectives, que vous avez donc une masse salariale qui entre guillemets vous coûte plus cher [...] et qu'en face, vous avez les entreprises privées, qui, elles, ne sont pas soumises à une convention collective donc ont une protection moindre de leurs salariées et donc ont un coût moindre de la masse salariale, ce qui représente quand même 85% d'un budget et qu'à côté de ça elles bénéficient de dispositifs financiers qui leurs permettent de rationaliser au maximum les coûts sur un budget, évidemment que vous ne jouez pas dans la même cour”

Julie Marty Pichon, responsable du collectif Pas de bébés à la consigne, audition du 7 février 2024

En se déchargeant sur le privé lucratif de la responsabilité d'ouvrir les places en crèche pour répondre à la pénurie, les pouvoirs publics ont eux-mêmes organisé leur dépendance. Les entreprises de crèches sont coûteuses et défailtantes sur de nombreux points mais elles se sont rendues incontournables.

“Dans la mesure où il y a un modèle dual, se pose la question d'une substitution d'un modèle par rapport à l'autre notamment pour une collectivité territoriale qui pourrait voir des gestionnaires de crèches proposer des projets, l'un nécessitant l'intervention de ladite collectivité, l'autre n'en ayant pas besoin. Nous constatons un effet d'éviction de l'un vers l'autre”

Pierre Prady, inspecteur des finances, audition du 9 avril 2024



3) CONNIVENCE

La relation du pouvoir aux groupes de crèches privées n'est pas qu'une question de dépendance. Par proximité idéologique et personnelle, il existe aussi une véritable connivence entre décideurs et intérêts privés. De ce point de vue, rien n'est plus parlant que la relation ambiguë qu'entretient la ministre Aurore Bergé avec la déléguée générale - lobbyiste en cheffe de la FFEC - Elsa Hervy.

Alors qu'Aurore Bergé a été nommée Ministre des Solidarités, un article de presse spécialisée paru le 24 novembre 2023 (La Lettre A) a révélé que cette dernière avait approché Elsa Hervy afin de lui proposer un poste au sein de son cabinet. Interrogée à ce sujet, sous serment, la lobbyiste a démenti :

“Non, il ne m'a pas été proposé d'être la directrice de cabinet d'Aurore Bergé. [...] Sur les échanges avec Aurore Bergé, il est vrai qu'on se connaissait d'avant, il est vrai qu'on se parlait par SMS de manière régulière”

Elsa Hervy, déléguée générale de la FFEC, audition du 19 mars 2024

Suite à cela, un autre article est paru révélant un message qui laisse à penser que ces dernières entretiennent une relation de confiance assez importante pour que la ministre dise pouvoir compter sur l'aide d'une “copine” :

“Mais la directrice de cabinet n'avait alors pas encore compris où elle mettait les pieds quand la lobbyiste du secteur privé, Elsa Hervy, une ancienne conseillère d'élus de droite qui préside la Fédération française des entreprises crèches (FFEC), s'est réjouie dans la presse de la nomination d'Aurore Bergé. « Bon, elle s'assagit Elsa », commentait ainsi la directrice de cabinet, en août, se félicitant d'être « montée au créneau » face à elle quelques semaines plus tôt.

La réponse de la ministre – qui reprendra quelques mois plus tard les arguments de la FFEC, comme l'a relevé Le Canard enchaîné –, ne s'est alors pas fait attendre : « C'est surtout une copine :) Elle sera très aidante avec moi. »”

La ministre Aurore Bergé a bloqué le recrutement d'une fonctionnaire en raison de ses opinions politiques - Mediapart

Interrogée sur ce message, également sous serment puisque dans le cadre de la commission d'enquête, Aurore Bergé se défend sans toutefois démentir son existence :

“Sur les prétendues relations que j’aurais avec les groupes de crèches privées, outre le fait que vous mentionnez un article qui va faire l’objet d’un droit de réponse évidemment de ma part puisqu’il y a des allégations qui sont mensongères dans cet article et auxquelles j’entends évidemment donner suite et répondre [...] Je n’échange pas régulièrement, je n’ai pas d’amitié, je n’ai encore moins d’intérêt. Je le redis sous serment, je n’ai jamais rencontré Elsa Hervy dans un cadre personnel”.

Aurore Bergé, ancienne Ministre des Solidarités en charge de la Famille, audition du 30 avril 2024

En plus de ne pas démentir l’existence de ce message, cela conteste également le témoignage sous serment d’Elsa Hervy ayant, elle, affirmé échanger régulièrement par SMS alors que la Ministre dit l’exact contraire.

Nous sommes toujours en attente d’un dénouement quant aux accusations de diffamation de Madame Bergé à l’égard du journal Médiapart.



4) LES POLITIQUES S'AGITENT MAIS NE CONCRÉTISENT PAS

La crise que traverse le secteur de la petite enfance a contraint les décideurs politiques à réagir. Mais loin de prendre le problème à bras le corps, les quelques annonces gouvernementales tiennent plus à de l'enfumage opportuniste qu'à une réelle volonté de s'affronter au problème avec détermination.

La situation dans laquelle se trouve la petite enfance est claire : les revalorisations, salariales notamment, constituent le nerf de la guerre pour venir en aide à ce secteur en souffrance et remédier à la pénurie accrue de professionnelles.

Déjà, les syndicats avaient dû faire face à l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics pendant la pandémie du Covid-19, lorsque les EAJE étaient restés ouverts au même titre que les écoles, les EHPAD et les hôpitaux. En effet, il avait été question que ces professionnelles bénéficient de la prime Ségur à hauteur de 183 euros nets par mois, finalement restée sans suite.

“Sur les revalorisations salariales : oui promesses non tenues, comme beaucoup d'autres faites par le gouvernement. C'est vrai que c'était des promesses qui avaient été entendues pendant la crise Covid et qui n'ont pas été tenues et qui font aussi peut-être qu'une partie du salariat est parti de ces métiers non revalorisés pour lesquels la reconnaissance de la qualification n'est pas là et dont les conditions de travail sont désastreuses”

Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale de la CGT, audition du 28 mars 2024

En 2023, Aurore Bergé alors ministre des Solidarités en charge de la Famille, a annoncé mettre 200 millions d'euros d'argent public sur la table afin de financer une revalorisation mensuelle de 100€ pour les professionnelles du secteur public et de 150€ pour les professionnelles du secteur marchand.

Si cette décision peut être considérée comme une avancée à première vue, elle est loin d'être suffisante comme nous l'a rappelé Cyrille Godfroy, co-secrétaire général du SNPPE :

“Avec les 100€ promis sur le secteur public et 150€ promis sur le secteur privé, c’est toujours mieux que rien, mais c’est pas suffisant. Nous avons fait un baromètre des salaires avant la crise inflationniste où on a estimé qu’il manquait entre 2000 et 3000€ annuels sur le salaire des professionnelles de la petite enfance en moyenne juste pour atteindre le salaire médian des français. Donc on est quand même largement sous-payés par rapport à d’autres professionnels dans d’autres secteurs. Donc, nous, notre demande et notre revendication au grand désespoir de Mme El Hairy c’est 300€ nets par mois en moyenne pour tous les professionnels de la petite enfance, pour juste rattraper le salaire médian des français”

Cyrille Godfroy, co-secrétaire général du SNPPE, audition du 27 mars 2024

Un autre problème s’ajoute à cela : pour que les revalorisations bénéficient aux salariés du secteur privé lucratif, et que l’aide publique ne soit pas, encore une fois, captée par les groupes pour accroître leur rentabilité, il est nécessaire d’obtenir une révision des conventions collectives.

C’est là que le bât blesse. Le processus de négociations entre partenaires sociaux risque de traîner en longueur car les employeurs de la branche professionnelle du service à la personne, à laquelle sont rattachées les crèches privées lucratives, n’ont pas l’air de souhaiter conclure rapidement une négociation débouchant sur des hausses de salaire.

“J’ai conditionné tout cet argent au fait que tous les professionnels soient sous convention collective, ça veut dire que s’ils ne sont pas sous convention collective, ils ne peuvent pas en bénéficier, et que toutes les conventions collectives soient revalorisées par le haut, raison pour laquelle s’il faut aller très progressivement parce qu’on y serait pas encore, alors évidemment on ira très progressivement. Mais j’ai toujours dit par contre que si on y était, moi je serais la ministre la plus heureuse en garantissant que les 200 millions d’euros soient effectifs immédiatement, parce que l’objectif c’est que les professionnels soient revalorisés”

Aurore Bergé, ancienne Ministre des Solidarités en charge de la Famille, audition du 30 avril 2024

On ne sait pas si l'avenir rendra "heureuse" l'ancienne ministre des Solidarités, mais on ne peut que constater que la marchandisation du secteur de la petite enfance a affaibli les leviers d'action à disposition de l'Etat, rendant improbable la mise en œuvre complète de son plan de revalorisation salariale, déjà bien modeste.

Si les revalorisations salariales promises par le gouvernement ne seront pas effectives avant longtemps, il en est de même pour les promesses d'ouvertures de places en crèche.

Le Président de la République et par la suite Elisabeth Borne s'étaient engagés à ouvrir 100 000 places supplémentaires d'ici 2027, tous modes d'accueil confondus. Là-dessus, les gestionnaires publics sont clairs : ils n'auront pas les moyens de financer de telles ambitions.

"Pour nous les maires, les élus locaux, il ne sera pas possible de tenir cet objectif [de 100 000 ouvertures de places d'ici à 2027] pour les raisons que je vous ai expliqué tout à l'heure, de pénurie de professionnels déjà, ça c'est juste factuel. Dans certains territoires, nous ne serons pas en capacité de proposer des ouvertures de nouvelles places juste parce que nous n'aurons pas les professionnels pour venir travailler dans de nouvelles structures"

Chloé Robin, co-présidente du groupe de travail de l'AMF sur la petite enfance, audition du 28 février 2024

Sans les subventions pour financer ces ouvertures de places, les collectivités ne pourront pas être le moteur de ce projet. D'ailleurs, les syndicats le savent bien et ont l'habitude des promesses en l'air :

"Sur les promesses du nombre de berceaux, et bah oui, promesses non tenues, encore, parce que si on veut créer des berceaux, il faut de l'argent et on est encore pas d'accord sur qui va payer"

Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale de la CGT, audition du 28 mars 2024

Les effets d'annonce ont peut-être un effet sur le grand public, mais manifestement, les syndicats savent que tant que l'argent n'est pas sur la table, cette promesse des 100 000 places supplémentaires restera en éternel suspens. Interrogée sur ce chiffre, la ministre Sarah El Haïry tente, maladroitement, de noyer le poisson :

“Enfin, peut-être sur la question de l'ambition. Evidemment que je ne peux pas tenir un compteur Monsieur le député”

Sarah El Haïry, Ministre déléguée chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, audition du 30 avril 2024

Interrogée par les insoumis lors de la commission d'enquête, la Ministre est contrainte de reconnaître que les engagements se sont transformés en “ambition” qui ne se concrétisera certainement pas.



CONCLUSION

Lorsque l'ouverture du secteur de la petite enfance au privé lucratif a été engagée, les entreprises et les politiques ont multiplié les promesses : le privé était censé apporter une solution à la pénurie de places d'accueil pour les jeunes enfants, il devait permettre de les mettre en place à un moindre coût pour l'État et il était admis que ce fonctionnement nouveau permettrait d'impliquer les entreprises dans l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale de leurs employés. Il n'en a rien été.

Les travaux de la commission décrivent un système coûteux pour les finances publiques et les familles, proposant des conditions de travail et des rémunérations dégradées aux professionnelles et enfin et surtout portant le risque d'une maltraitance institutionnelle pour les enfants. Les auteurs de ce contre-rapport connaissent suffisamment le secteur de la petite enfance pour savoir que les difficultés ne se limitent pas au secteur privé lucratif, mais force est de constater que la marchandisation est un facteur aggravant.

Est-on condamné à l'impuissance comme semblent le montrer les politiques publiques de la petite enfance ces dernières années ? Devrions-nous éternellement supporter la pénurie de places en crèche, la mauvaise utilisation des fonds publics au profit des grands groupes privés ainsi que la dégradation des conditions de travail et de la qualité d'accueil des enfants ? Les députés insoumis, auteurs de ce contre-rapport ont la conviction que non.

Le volontarisme politique permettrait de sortir de l'ornière. La planification d'une politique publique permettrait de répondre aux besoins sociaux, en l'espèce ceux des jeunes enfants et de leurs familles. En creux, les dérives de la marchandisation prouvent la nécessité d'engager, dès maintenant, la construction d'un réel service public de la petite enfance regroupant crèches municipales et associatives.

PROPOSITIONS

Le gel des ouvertures de places du secteur privé lucratif et la réorientation des financements vers l'ouverture de places dans le public. Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à la marchandisation dont nous avons vu qu'elle progresse de façon exponentielle. Le gel est la solution qui permet de ne pas mettre en difficulté les familles dont les enfants sont accueillis dans les établissements privés lucratifs. La réorientation des financements du privé lucratif vers le secteur public et associatif, en commençant par le CIFam, y contribuera.

Faire de l'accueil des jeunes enfants une compétence obligatoire des communes, financées par une dotation de l'Etat à la hauteur des besoins en matière d'accueil des jeunes enfants sur le territoire. Le système dit du "tiers-financier" qui existe aujourd'hui est dans l'impasse. Aucun acteur public n'a d'obligation ou de moyens pour créer des places. Dans ce contexte, comment s'étonner de la pénurie ? Il faut rompre avec ce mécanisme de déresponsabilisation.

Viser un droit opposable à l'accueil des jeunes enfants pour les familles. Considérant que l'accueil des jeunes enfants est un enjeu aussi important que leur scolarisation à partir de 3 ans, il doit bénéficier de la même ambition et des mêmes droits pour les familles.

Améliorer le niveau d'exigence concernant les normes d'encadrement et la qualification des professionnelles. Dès maintenant, les dispositifs dérogatoires et moins-disant mis en place depuis le décret Morano et la réforme NORMA doivent être abrogés. Dès que possible fixer un taux d'encadrement d'une professionnelle pour cinq enfants, quelque soit l'âge.

Soutenir massivement la formation des professionnelles et la valorisation de leurs métiers. La mise en œuvre des mesures précédentes est conditionnée à ce soutien d'ampleur à la profession. Il ne peut exister de service public sans professionnelles bénéficiant d'un haut niveau de qualification et d'une reconnaissance, y compris sur le terrain salarial en répondant aux demandes des organisations syndicales.

Une conférence des parties et une loi de programmation pluriannuelle permettront de définir le niveau d'investissement et le calendrier de mise en œuvre du service public de la petite enfance.